

LETTRE D'ENTENTE NO 21-287

ENTRE : L'Université du Québec à Rimouski (UQAR)

ci-après appelé « *l'Employeur* »

ET : Le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1575
(SCFP, s.l. 1575)

ci-après appelé « *le Syndicat* »

OBJET : **Addenda à la lettre d'entente SP-21-282**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente SP-21-282 « Prolongation de la durée du projet spécifique de déploiement de nouvelles fonctionnalités SAFIRH au Service des ressources humaines »;

CONSIDÉRANT qu'au cours des prochaines semaines, la personne salariée assignée au projet spécifique devra offrir des activités d'intégration et de familiarisation aux nouvelles personnes salariées du Service des ressources humaines à la suite de mouvements de personnel;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, les travaux liés au déploiement de nouvelles fonctionnalités SAFIRH doivent être mis en suspend;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
2. Le projet spécifique de déploiement des nouvelles fonctionnalités SAFIRH au Service des ressources humaines auquel est assignée Mme Andrée April, technicienne en ressources humaines, sera mis en suspend pour la période du 3 mai au 10 septembre 2021. Ainsi, la prolongation du projet qui devait se terminer le 22 décembre 2021, se terminera le 6 mai 2022;
3. La présente entente intervient sans préjudice pour les parties, constitue un cas d'espèce et ne pourra être invoquée à titre de précédent par l'une ou l'autre des parties.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
RIMOUSKI

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1575
